



Le logo de Netflix photographié ici à Hollywood en Californie. Une entreprise bien mystérieuse. AFP

Loi sur le cinéma: Netflix a choisi la langue de bois

Florent Quiquerez Berne

sans réponse.

C'est une absence qui interroge alors que la réforme concerne directement l'entreprise. Dans la campagne autour de la loi sur le cinéma - ou «Lex Netflix» - la puissante plateforme n'apparaît pas ou si peu. La révision veut obliger les services de streaming à proposer 30% de films européens. Ainsi, 4% des recettes brutes devraient aussi être reversées au cinéma suisse. Alors que le suspense reste entier, nous avons voulu connaître la position de Netflix. C'est tout sauf évident. Pour joindre l'entreprise, il n'y a pas de personne de référence en Suisse, ni de télé-

phone ou d'adresse e-mail. Comme journaliste, il faut s'accréditer en ligne, puis prendre contact via un formulaire. Ce que nous avons fait. En vain.

Si nous avons finalement pu joindre Netflix, c'est grâce à l'aide d'un élu qui nous a donné les coordonnées du lobbyiste qui l'avait contacté au moment de l'élaboration de la loi. Ce dernier nous a renvoyé à... Berlin. C'est là que se trouve le bureau Netflix pour la Suisse, qui gère aussi l'Allemagne et l'Autriche.

Nous avons posé trois questions. Si ce projet est adopté, Netflix va-t-il augmenter ses tarifs? Pourquoi ceux-ci ont-ils déjà

**Votations
fédérales**

15 mai 2022



Faut-il s'attendre à une hausse du prix en cas de oui? Pourquoi l'abonnement est-il si cher en Suisse? Autant de questions qui restent

connu deux hausses en Suisse en 2019 et 2021? Enfin, pourquoi l'abonnement standard est-il 40% plus cher ici qu'en France, en Allemagne ou en Italie?

Réactions contrastées

En guise de réponse, nous n'obtiendrons qu'une prise de position générale. «Nous avons le plus grand respect pour le processus de décision démocratique du peuple suisse et attendons donc le résultat du vote, écrit une porte-parole. Nous n'avons pas participé à la préparation et au dépôt de la demande de référendum, mais nous comprenons que de nombreux consommateurs se demandent si une telle réglementation est dans leur intérêt et si elle favorise une diversité maximale de l'offre médiatique.»

Et de préciser que chez Netflix: «Il est important d'offrir les meilleures histoires du monde. Nous continuerons d'investir dans des contenus en provenance de Suisse, si nous pensons qu'ils constituent une offre intéressante. Nous n'avons actuellement rien à dire sur d'autres questions concernant notre stratégie de prix.»

«Netflix n'a pas de personnel en Suisse, elle ne paie aucun impôt.»

Marie-France Roth Pasquier,
conseillère nationale
(Centre/FR)

Cette communication n'étonne guère les partisans de la loi. «Lorsque nous avons rencontré des représentants de Netflix, nous avons aussi été confrontés à des personnes venues de Berlin, réa-

git Marie-France Roth Pasquier (Centre/FR). Netflix n'a pas de personnel en Suisse et ne paie aucun impôt. Ce qui ne les empêche pas de pratiquer des prix beaucoup plus élevés qu'ailleurs.»

Elle trouve étonnant qu'on ne les entende pas davantage. «Ont-ils peur d'être attaqués? Est-ce qu'ils aident le comité référendaire? Je ne sais pas. Ce qui est sûr toutefois, c'est que cette part de 30% de films européens est déjà pratiquée dans tous les pays de l'UE, et que Netflix n'a pas attendu cette loi pour augmenter les tarifs.» Quant à l'obligation d'investissement de 4%, «c'est un juste retour des choses, vu qu'ils profitent des compétences et des infrastructures de l'industrie cinématographique suisse.»

Marge de manœuvre

En face, le comité référendaire ne se laisse pas démonter. «Il ne m'appartient pas de juger la communication d'une entreprise privée, ni des choix qu'elle fait pour regrouper son marché sur plusieurs pays, réagit Alec von Barnekow, vice-président des Jeunes PLR. Finalement, quelqu'un devra passer à la caisse pour payer ces nouvelles taxes et exigences. Or, les entreprises n'ont pas de planches à billets.»

Avec des abonnements 40% plus cher en Suisse, n'y a-t-il pas une marge de manœuvre? «Je n'ai pas à juger le modèle d'affaire de Netflix. Ce que nous dénonçons, c'est une atteinte à la liberté des consommateurs. L'État n'a pas à intervenir dans le catalogue de films. Cela dit, si l'on compare les prix au pouvoir d'achat, la Suisse n'est pas en haut du classement. Et surtout personne ne vous oblige à contracter un abonnement.»